

# Qu'est-ce que le crédit de départ sur mon compteur communicant en mode prépaiement ?

## Notre réponse

Lorsque votre gestionnaire de réseau (GRD) active le mode prépaiement de votre compteur communicant, une réserve de consommation d'environ **2 à 3 jours** est programmée automatiquement. Cette réserve permet d'avoir de l'électricité ou du gaz le temps de recharger votre compteur.

*Pour plus d'informations sur le rechargement du compteur communicant en mode prépaiement, voyez notre rubrique [Le rechargement du compteur communicant en mode prépaiement](#).*

Si cette réserve **s'épuise** avant que vous ne rechargez votre compteur, **vous ne serez plus alimenté en gaz ou en électricité**.

Cette consommation n'est **pas gratuite**, elle sera **régularisée lors de votre facture annuelle**.

*Pour plus d'informations sur la facturation avec le mode prépaiement du compteur communicant, voyez notre rubrique [Les factures avec le compteur communicant en mode prépaiement](#).*

*Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur communicant en mode prépaiement dans les brochures d'Ores, disponibles dans l'onglet [documents utiles](#).*

## Références légales

### Documents type

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement électricité – éditée par ORES – février 2022

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement gaz naturel – éditée par ORES – février 2022

Date de mise à jour: Jeudi 19/05/22